

Envoi : 16/10/2018

Réception par le Préfet : 16/10/2018

Publication : 19/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-5-1

Séance du vendredi 12 octobre 2018

AVENANT N 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article 133 de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 relatif aux aides économiques,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2014-7-5-2 du 11 juillet 2014 portant sur la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation du commerce, de l'artisanat et des services (OCM) de la Communauté de communes du Pays de Brisach,

- VU la demande de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach en date du 3 septembre 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie en date du 5 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation du commerce, de l'artisanat et des services (OCM) de la Communauté de communes du Pays de Brisach (devenue Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach), joint en annexe à la présente délibération, dans la mesure où il est sans conséquence sur l'engagement départemental, et autorise la Présidente à le signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité